Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20260227-DM2026014-DE

Département de Seine-et-Marne
République Française

Ville de Tournan-en-Brie
Service secrétariat général

DECISION

N° 2026 / - 014

Le Maire de la Ville de Tournan-en-Brie,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 et du 02 juillet 2020 accordant délégations à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement départemental relatif au bouclier sécurité de Seine-et- Marne ;

DÉCIDE

Article 1er : De demander au Département de Seine-et-Marne une subvention d'un montant de 4 500 € au titre du bouclier sécurité dans le cadre l'acquisition de radios de télécommunication et de télétransmetteurs d'alerte.

Article 2 : La recette correspondante sera perçue au chapitre 13, article .1313, fonction 11, code service PM.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :
- Monsieur le sous-préfet de Torcy ;
- Le comptable assignataire ;
- Le Département de Seine-et Marne.

Fait à Tournan-en-Brie, le vendredi 27 février 2026.

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)